



Participation aux Etats Généraux de l'Information

Thématique : Garantir l'indépendance de l'Information

Veillez trouver ci-dessous nos réflexions :

1 – Protection de l'expression des rédactions

Quels mécanismes mettre en place pour garantir l'indépendance des rédactions ?

- Mise en place d'une représentativité pour la mise en place d'une SDJ avec la création d'un Comité des journalistes, élus par l'ensemble de la rédaction
- Donner un statut au Président du bureau de la SDJ pour le protéger et libérer la parole (protection du même type que les représentants des salariés)

2 – Indépendance des Rédactions

Comment garantir une indépendance de la rédaction vis-à-vis de ou des actionnaires ?

- Proposer une généralisation d'un système inspiré par celui mis en place par le Monde
- Calculer un indice d'Indépendance : Mettre en place une enquête annuelle réalisée par un organisme indépendant auprès des rédactions sur les sentiments d'indépendance et publier les résultats.

3 – Se réapproprier une déontologie

Redonner du sens aux métiers de journalisme avec ces mesures :

- Lors du passage devant la commission pour l'obtention de la Carte de Presse, remise de la charte professionnelle, lecture de celle-ci et signature de la charte par le journaliste
- Dans les écoles de journalisme : Création d'un module sur la charte de déontologie

4 – Protection des valeurs

Création d'une clause de conscience pour les salariés ayant accès au traitement de l'information. Cette clause ouvrirait le droit à l'accès à une rupture conventionnelle. Le salarié devra démontrer que le changement d'actionnaire ou de ligne éditoriale va à l'encontre de ses valeurs.

5- Formation des journalistes

- Former les journalistes sur le droit à l'image et sur le droit de l'image - Identifier les sources, vigilance sur les contenus d'internet
- Développer les formations dans les services « digitaux » des sociétés de médias : Vérification des contenus provenant d'internet, prendre les précautions d'usages. Imposer un journaliste à la tête de ses services

6- Encadrement de la publicité dans les groupes Multi-Médias

Garantir que la publicité ne devient pas un financement pour des médias idéologiques

7 – Mise en place de modérateur

Dans les émissions de divertissement, avoir un modérateur neutre qui a la capacité de tenir un plateau lors de débats « politiques » ou sur des « Sujets sensibles ».

Instaurer la co-responsabilité du diffuseur, de la société de production et de l'animateur/modérateur

+Libres - Le syndicat autonome de CANAL+
bureau@pluslibres.org - <http://pluslibres.org>
Suivez-nous sur Twitter @Plus_Libres